

M. Bell: Le ministre peut compter que certains de ses loyaux collègues et amis de Terre-Neuve pourront le mettre au courant de la situation. Comme il reste une couple de minutes, j'aimerais dire un mot. Lorsque le gouvernement établit un horaire, comme il doit le faire, pour faire adopter certaines mesures, y compris ce crédit, avant le congé de Pâques, il devrait faire attention que le ministre des Finances ne vienne pas de nouveau brouiller les cartes, car il est le véritable coupable dans toute cette affaire. C'est à cause de lui que nous siégeons ce soir.

M. Langlois: J'aimerais poser une courte question à propos des requérants à l'assurance-chômage. Est-il vrai que les fonctionnaires de certains bureaux locaux d'assurance-chômage ne sont pas là pour aider les requérants à retirer leurs prestations? Un employeur, de même qu'un agent de l'assurance-chômage, m'ont dit que ces fonctionnaires ne sont bel et bien pas là pour aider les chômeurs à obtenir leurs prestations. Que peut faire celui qui ne sait ni lire ni écrire? Le ministre est-il au courant de la situation et sinon, va-t-il s'informer auprès de la Commission?

L'hon. M. MacEachen: Je vais m'empressez d'aller aux renseignements.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Peters: Monsieur le président, j'ai deux questions à soulever, dont l'une n'intéresse aucune mesure susceptible de déplaire à la Chambre. Si la situation est telle qu'elle a été décrite à l'origine, j'estime que le gouvernement devrait être prêt, au nom de la commission, à proposer une imputation sur les crédits pour ce poste-là.

En ce qui concerne la question soulevée par l'honorable député de Timmins, je ne doute pas que les membres du parti dont fait partie le ministre conviendront qu'il est exact que des lettres et des directives expédiées par la commission demandaient d'exercer une surveillance étroite à l'égard des gens qui abusent de la caisse; dans bien des cas, selon l'interprétation qu'ils donnaient à ces directives, certains fonctionnaires régionaux ont cru qu'il fallait exercer cette surveillance pour faire perdre leurs prestations à des bénéficiaires. Le ministre a dit qu'on pouvait régler ces questions de diverses façons. J'ai fait partie de plusieurs commissions arbitrales et je puis assurer au ministre qu'il n'y a aucune chance d'y avoir gain de cause. A l'une de ces commissions où j'ai siégé, il était question des femmes mariées enceintes. La personne en cause n'était certes pas enceinte et ce n'était pas là un facteur entrant en ligne de compte.

Et pourtant, tous les exemples qui ont été donnés avaient trait à des femmes mariées et enceintes et qui se trouvaient par conséquent dans l'impossibilité de travailler. Il ne s'agissait pas de cela, mais ce sont là des exemples dont on a fait mention. On ne peut jamais l'emporter, dans aucune de ces causes.

Je ne vois pas l'avantage qu'il y a à soumettre ces causes à un conseil d'arbitrage, car le procédé s'est révélé non satisfaisant; je ne crois pas non plus qu'il soit avantageux de soumettre les causes à un arbitre. Parmi les membres du conseil d'arbitrage, il y a un représentant qui est impartial, un représentant du Travail et un représentant de l'administration et, en ce qui concerne le Conseil d'arbitrage de North-Bay, je défie qui que ce soit qui assiste à la séance durant une heure ou plus de pouvoir faire la distinction entre les représentants et ce qu'ils représentent. Ceux qui composent la représentation sont absolument neutres.

Un autre problème se pose et il a trait, dans une certaine mesure, au point qu'a soulevé l'honorable député de Saint-Jean-Albert au sujet du programme présenté l'autre jour à la télévision. Voici quelle est la situation actuellement: les gens qui ne touchent plus de prestations ne reçoivent aucune aide du service de placement des bureaux d'assurance-chômage. C'est une accusation qu'on lance actuellement dans ma circonscription. Je me suis renseigné au sujet de certains cas et, selon moi, certains sont bien fondés, d'autres ne le sont pas. Mais il n'en reste pas moins que les jeunes gens qui ne sont pas admissibles aux prestations reçoivent très peu d'aide du service de placement; cette situation, à mon sens, existe dans tout le pays.

Je demanderais instamment au ministre de réunir le comité des relations industrielles et de le charger de réviser la loi sur l'assurance-chômage. Il y a abus et s'il nous faut emprunter de l'argent pour renflouer la caisse, comme nous avons dû le faire en d'autres occasions, c'est que la caisse n'est pas très riche. Cela ne suffit pas lorsque des personnes qui ont versé leurs cotisations doivent attendre que le Parlement veuille bien adopter un crédit provisoire pour renflouer la caisse lorsqu'elles se voient contraintes de demander des prestations. Nous avons entendu des témoignages de la commission d'assurance-chômage au cours des dernières années et je crois que les modifications apportées à la caisse ont été profitables. A mon avis, le ministre est maintenant contraint de déférer de nouveau toute la question de l'assurance-chômage au comité des relations